

# MOBILISER SON COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

## Comment s'inscrire à une formation ?



*Comment ça marche ?*

01

RDV sur Mon Compte Formation

Pour consulter votre solde CPF, rendez-vous sur le site officiel [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr).

**Deux cas de figure se présentent à vous :**

1. Vous avez déjà créé votre compte ? Connectez-vous via votre numéro de sécurité sociale et votre mot de passe.
2. Si vous n'avez pas encore de compte, créez votre espace et munissez-vous de votre numéro de sécurité sociale.

02

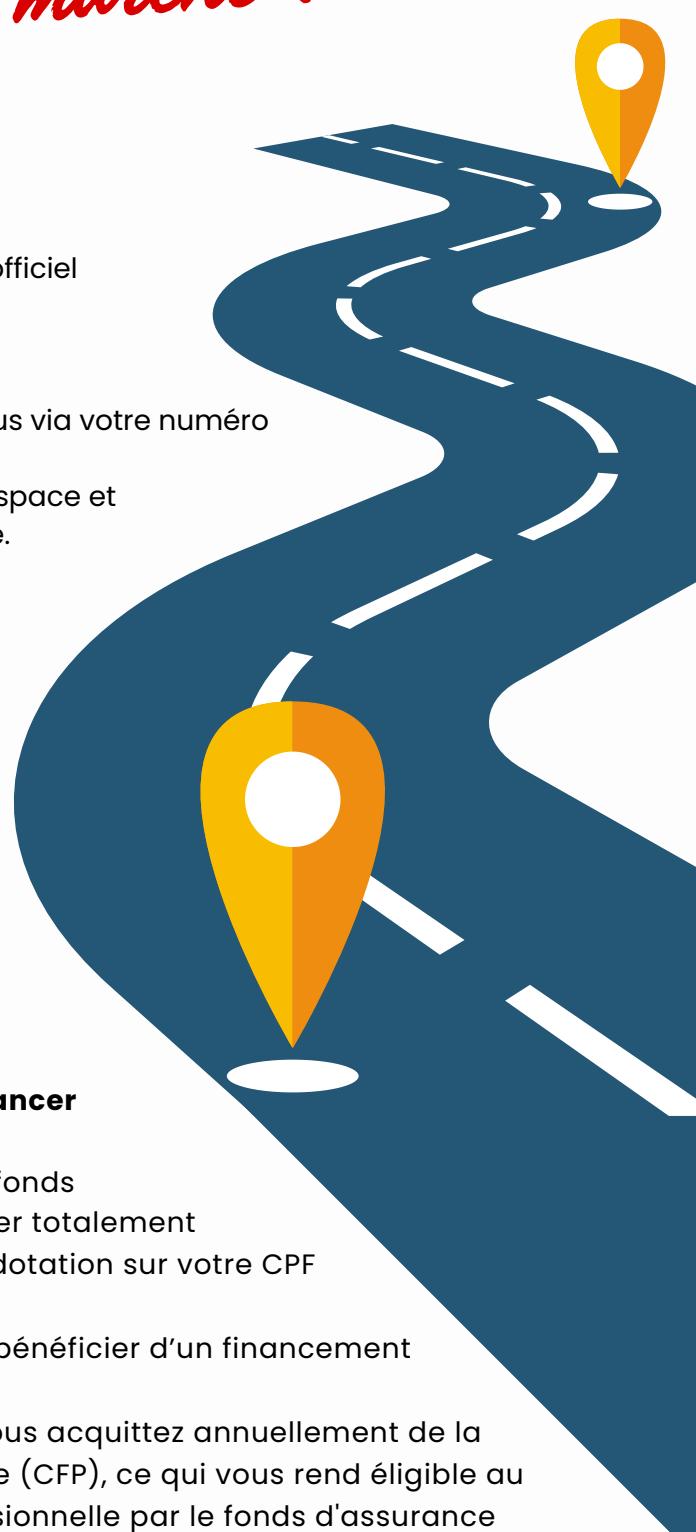
Consultez votre solde CPF

Une fois que vous avez accédé à votre compte, vous pouvez consulter le détail et l'historique de votre solde CPF dans la rubrique « DROITS ».

Il arrive que vos crédits CPF soient insuffisants voire inexistant pour prendre en charge votre formation.

**Dans ce cas, plusieurs dispositifs permettent de financer une formation sans CPF :**

- Vous pouvez co-financer votre formation avec vos fonds personnels ; votre employeur a la possibilité de payer totalement votre formation professionnelle, par le biais d'une dotation sur votre CPF si vos crédits ne sont pas suffisants.
  - Si vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez bénéficier d'un financement complémentaire de France Travail.
  - En tant que travailleur indépendant, vous vous acquitez annuellement de la Contribution à la Formation Professionnelle (CFP), ce qui vous rend éligible au financement de votre formation professionnelle par le fonds d'assurance formation (FAF).



**03****Sélectionnez la formation de votre choix**

Après avoir pris connaissance du budget dont vous disposez, il vous suffit de choisir parmi les formations éligibles au CPF sur le site **Mon Compte Formation**.

Pour ce faire, cliquez sur l'onglet "RECHERCHE" et entrez les mots clés liés à votre projet de formation.

**04****Inscrivez-vous en ligne à une formation****Vous avez trouvé la formation qui vous convient ?**

Cliquez sur "FAIRE UNE DEMANDE DE DEVIS".

*Une identification FranceConnect+ est nécessaire pour s'inscrire à une offre de formation. Pour ce faire il faudra au préalable avoir créé votre Identité Numérique La Poste, le partenaire de France Connect qui sécurise et simplifie la connexion à de nombreuses démarches en ligne.*

Une fois votre Identité Numérique La Poste créée, connectez-vous avec FranceConnect+ et saisissez votre numéro de téléphone (celui renseigné lors de la création de votre Identité Numérique La Poste).

Cliquez ensuite sur la notification reçue sur votre smartphone, puis confirmez votre demande de connexion avec votre code secret à 4 chiffres.

Vous pouvez maintenant vous inscrire à votre formation en toute sécurité et envoyer votre dossier à l'ITSRA !

**BON À SAVOIR**

Vous devez créer votre dossier d'inscription au minimum 30 jours ouvrés\* avant le début de formation. Lorsque votre demande d'inscription sera envoyée, l'organisme offrant la formation vous fera parvenir une réponse sous 2 jours ouvrés. Si cette dernière est positive, vous disposez de 4 jours ouvrés pour finaliser cette inscription.

*\*Un jour ouvré est un jour considéré comme habituellement travaillé par la législation. En France, la semaine comporte ainsi cinq jours ouvrés.*